

25 MAI 2000 2537

813172

GESCO

Société Anonyme
Au capital de 392.000 francs
Siège social : 81, rue des Ponts de Cé
49000 ANGERS

R.C.S. : ANGERS B 321.943.698

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 FEVRIER 2000

l'an deux mille
le 26 février
à 10 h 30,

les actionnaires de la **Société GESCO**, Société Anonyme au capital de 392.000 francs, dont le siège est à Angers, 81 rue des Ponts de Cé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro B 321.943.698, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Eric GROUD** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur **Jean-Pierre BLOT** et Monsieur **Michel GRANT SMITH BIANCHI**, acceptant ces fonctions sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur **Jean-Philippe BOYER** est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

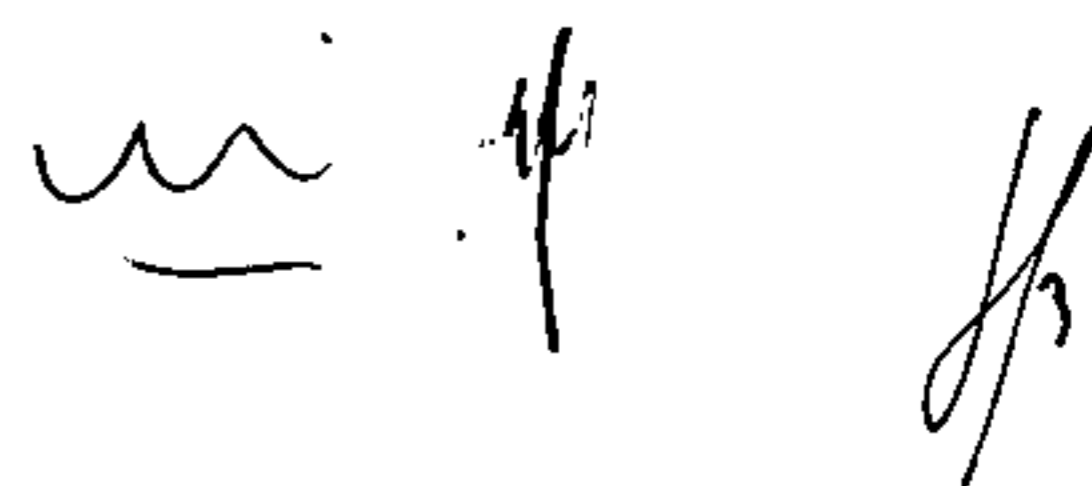
Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3.914 actions, soit au moins le quart des actions ayant droit de vote et que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur **François BRIERE**, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion au cours de l'exercice clos le 31 août 1999;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966;
- Approbation desdits comptes et conventions;
- Affectation des résultats;
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Modifications dans la composition du Conseil d'Administration ;
- Questions diverses.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1 - Les copies des lettres de convocation;
- 2 - La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau;
- 3 - L'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 août 1999;
- 4 - Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe);
- 5 - Le rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- 6 - Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice;
- 7 - Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement, tous les documents devant, d'après la législation sur les Sociétés Commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Lecture est donnée du rapport de gestion du Conseil et des rapports du Commissaire aux Comptes.

La discussion est ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 août 1999 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide, en conséquence, que le résultat bénéficiaire de l'exercice, se montant à 618.951,52 francs, sera affecté comme suit :

- à la réserve légale, pour	11.870,00 frs
- A titre de dividendes soit 64,00 francs par action avant avoir fiscal	250.880,00 frs
- Au compte "report à nouveau" pour le solde, soit	356.201,52 frs.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les trois derniers exercices précédents ont donné lieu à la distribution de dividendes suivante :

Il a été alloué un dividende de 55 francs par action avant avoir fiscal au titre de l'exercice clos le 31/08/1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 du 24 Juillet 1966, déclare approuver ces conventions.

Chacune desdites conventions, au vote desquelles l'Administrateur intéressé s'est abstenu de prendre part, a été adoptée à l'unanimité des autres actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 août 1999 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer trois nouveaux administrateurs, en la personne de ;

- Mademoiselle Sophie BELLAMY, 74 bis, rue Chèvre à Angers – 49000.
- Monsieur Philippe BRIDOUX, 3, square Simone Signoret à Angers – 49000.
- Monsieur Franck PINEAU, rue de la Turmelière à Liré – 49530.

tous associés experts-comptables et commissaires aux comptes inscrits.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 août 2005.

Par ailleurs, il est constaté, et entériné par l'assemblée générale, le non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick RIFFAUD, ainsi que la démission par Monsieur Jean-Pierre BLOT de ses fonctions à titre personnel, au sein de ce Conseil, tandis qu'il reste représentant permanent de PARTENA S.A., société membre du Conseil de GESCO S.A.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau après lecture.

Président
Eric GROUD

1er Scrutateur
Jean-Pierre BLOT

2ème Scrutateur
Michel BIANCHI

Secrétaire
Jean-Philippe BOYER